

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Reservé
au
Moniteur
belge



25017607



N° d'entreprise : **0685 864 729**

Nom

Nom d'entreprise : **BRONROMME**

Nom abrégé

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue des Nouvelles Technologies, 10 boîte 3 - 4821 Dison**

Objet de l'acte : Rémunération mandat administrateur

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19/11/2024 :

[...]

Délibération et décisions :

1.Communication relative à l'article 5:76 du CSA (conflit d'intérêts)

L'assemblée générale prend connaissance de la communication de l'organe d'administration selon laquelle la procédure de l'article 5:76 du CSA a été appliquée au cours de l'exercice écoulé.

Il a été proposé que la société BRASERO GROUPE SA, en raison des nombreux services significatifs et avantageux rendus à la société BRONROMME SRL, soit rémunéré.

Après délibération l'assemblée générale décide que l'organe d'administration a agi conformément aux prescriptions légales. Pour autant que de besoin, l'assemblée générale approuve expressément l'opération

2.Rémunération du mandat d'administrateur

L'assemblée générale prend la décision de rémunérer le mandat de son administrateur, la SA BRASERO GROUP, n°entreprise 1002.891.710, avec un effet rétroactif au 1er janvier 2024, suivant les termes de la convention du 19 novembre 2024 entre la SRL BRONROMME la SA BRASERO GROUPE.

L'assemblée mandate le cabinet d'expertise-comptable, JACQUES & ASSOCIES SRL (BCE 0473.951.403) représenté par AURELIE MEYER SCOMM, administrateur, elle-même représentée par Madame Aurélie Meyer en vue d'effectuer les démarches de la publication de cette décision.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.[...]

Pour extrait certifié conforme à l'original.

SRL JACQUES & ASSOCIES,
représentée par AURELIE MEYER SCOMM,
représentée par Aurélie MEYER
Mandataire

Déposé en même-temps : Procès-verbal de l'AgE du 19/11/2024

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/02/2025 - Annexes du Moniteur belge